

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES NATIONALES (CAPN)

Durant ces quatre dernières années, la loi de transformation de la fonction publique et la mise en place des Lignes Directrices de Gestion dans notre administration ont été lourdes de conséquences pour la défense des agents ; cela a entraîné la suppression de certaines CAP, notamment celles en matière de mobilité et de promotion.

Malgré la violence de ses attaques envers votre droit à une défense individuelle, les représentants CGT Finances Publiques des personnels n'ont cessé d'utiliser toutes les possibilités qu'ils avaient pour vous défendre et vous représenter, aussi bien dans les réunions organisées par l'administration qu'en dehors de celles-ci.

Concernant les mutations, ils vous ont suivis et aidés en amont de la réunion pour que les dossiers soient pris en compte par l'administration et éviter tout problème et ils ont assuré la défense avant, pendant et après les réunions de toutes les situations de personnel en situation difficile.

Pour les autres actes de gestion, CAP de titularisation, évaluation et disciplinaires, ils ont défendu tous les dossiers qui leur ont été confiés par les personnels. Pendant les CAP, ils ont fait remonter vos revendications auprès de notre administration.

Dans ce contexte difficile de transformation de la fonction publique où les personnels sont attaqués de toutes parts par l'administration, les représentants des personnels élus de la CGT Finances Publiques sont reconnus pour leurs compétences. Ils seront toujours présents pour vous aider en cas de problèmes dans vos actes de gestion.

Pour notre prochain mandat, nous, représentants CGT Finances Publiques des personnels, nous engageons pour les actes de gestions qui seront vus en CAP nationales (évaluation professionnelle, titularisation, refus télé travail, refus de temps partiel et congés...) à défendre tous les agents qui nous confieront leurs dossiers. Nous continuerons aussi à défendre par tous les moyens les dossiers de mobilité dans les réunions organisées par l'administration pour les mouvements de mutation.

Nous tenons à vous rappeler l'importance des actes de gestion en CAP ; pour exemple, les conséquences de l'évaluation professionnelle sont importantes sur les tableaux d'avancements et des listes d'aptitude où les notions de mérite et de manière de servir sont mis de plus en plus en avant par l'administration. De même sur les mutations où l'administration met en place de plus en plus de postes au choix.

Pour nous, représentants CGT des personnels, il est important de défendre vos dossiers dans un cadre paritaire et collectif et nous porterons vos revendications dans ce cadre.

👉 **Votre message doit être clair** : nous, agents des Finances Publiques et du Ministère des Finances, n'acceptons pas la casse de notre réseau, la destruction du Service Public, la remise en cause de nos droits et garanties et de nos règles de gestion.

Nous ne cesserons pas de mener le combat pour que l'administration rétablisse les CAP de mobilité et de promotion.

C'EST POURQUOI :
POUR LA PRÉSENCE À MES CÔTÉS,
POUR LA MOBILISATION,
POUR DÉFENDRE ET AMÉLIORER MES DROITS ET GARANTIES,
JE CHOISIS LA CGT !

RENFORCEZ VOS DROITS



**ELECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE**



ÉCRIVONS NOTRE AVENIR

le vote
CGT

JE VOTE
la
cgt

essentielle
pour nos droits
pour le service public

